

MENTION

GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

PARCOURS

Politiques territoriales de développement durable (politer)

— DEVENIR DES DIPLÔMÉ·E·S —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,  
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,  
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



■ En emploi □ En recherche d'emploi et en promesse d'embauche ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- animateur du budget participatif
- chargé de développement local et éducation
- chargé de mission grands projets d'aménagement
- chargé de projet ENR
- chef de projet
- conseiller en énergie verte
- coordonnatrice centre de femmes
- dirigeant de société
- doctorant contractuel

— SATISFACTION —

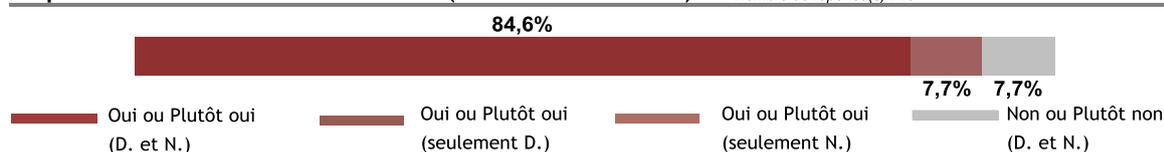
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 13



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 13



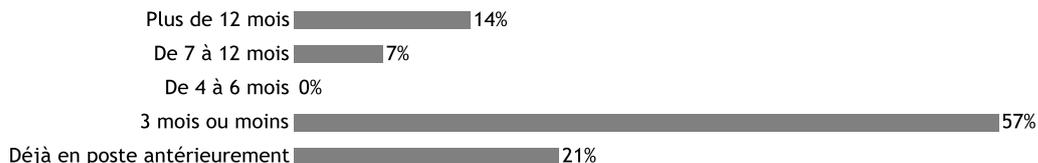
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 30,8 %
- Relations personnelles ou professionnelles 23,1 %
- Concours de la fonction publique 15,4 %
- Offre sur site Web d'entreprise 15,4 %
- Candidature spontanée 7,7 %
- Création de mon entreprise 7,7 %

## DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

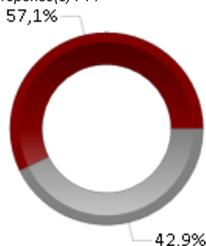
Nombre de réponse(s) : 14



## CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

### Contrat

Nombre de réponse(s) : 14



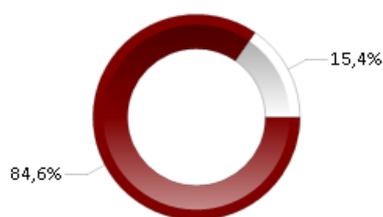
**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

### Statut

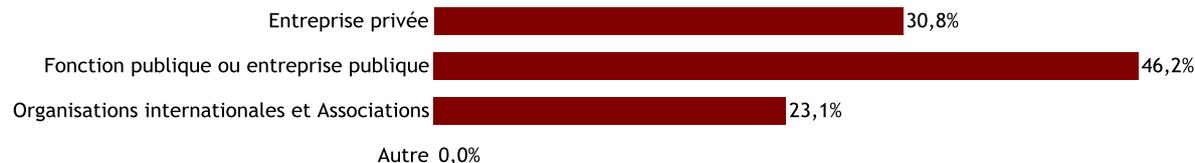
Nombre de réponse(s) : 14



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

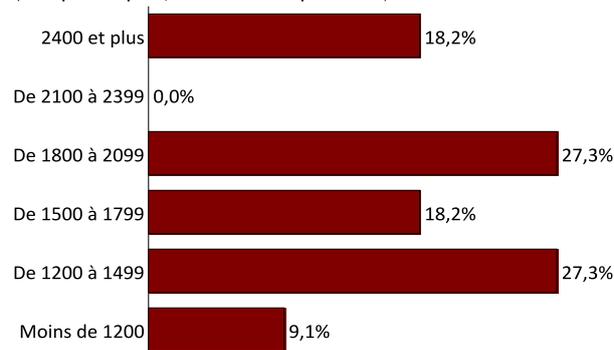
### Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



### Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 13



**Salaire médian : 1700 euros**

**Salaire moyen : 1823 euros**

**Définition de l'INSEE:** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

### Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 13

